Des voix: Bravo!

M. Regan: Je tiens à dire au député que notre parti et mon gouvernement ont toujours été d'ardents défenseurs de l'enseignement secondaire supérieur et de l'aide aux étudiants, et que nous entendons bien continuer dans cette voie.

L'ACCROISSEMENT DU FINANCEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, je pense qu'on peut être tout à fait rassuré car il s'agit uniquement de rumeurs et de suppositions. Leur source importe peu, mais je soupçonne qu'elles n'émanent pas du parti conservateur, mais des milieux universitaires.

Dans ce cas, le gouvernement est-il disposé à accroître le financement de ce secteur crucial de l'enseignement afin que les professeurs d'université puissent bénéficier d'augmentations salariales, que l'on puisse améliorer les installations actuelles—les campus universitaires—et acquérir le matériel voulu afin que les étudiants soient convenablement instruits et capables de répondre aux besoins futurs d'un Canada façonné selon les vœux du ministre?

L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État): Madame le Président, je suis encouragé par l'appui du député au secteur de l'enseignement postsecondaire et j'espère qu'il tentera d'influencer ceux qui l'entourent.

Pour répondre à sa question, je l'invite, en tant que député de la province de l'Ontario, à faire connaître son opinion à Queen's Park car depuis l'année 1974-1975, le gouvernement fédéral a fait précisément tout ce qu'il réclame. Nous avons porté la part du coût total de l'enseignement postsecondaire assumée par le gouvernement fédéral de 45 à 59 p. 100 alors qu'au cours de la même période, selon des statistiques que j'ai tout lieu de croire exactes, la part du gouvernement conservateur provincial a diminué de 34 à 21.8 p. 100.

Des voix: C'est honteux!

M. Regan: Si le système d'enseignement postsecondaire est menacé dans le pays et particulièrement dans la province du député ainsi qu'ailleurs, cela tient à un fléchissement des efforts des gouvernements provinciaux. J'espère que le député leur communiquera ses remarques afin qu'ils puissent renverser la vapeur.

Des voix: Bravo!

[Français]

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE QUAND SERA ENTREPRISE LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE DÉTENTION À DONNACONA (QUÉ.)

M. Rolland Dion (Portneuf): Madame le Président, je désire poser ma question à l'honorable solliciteur général du Canada. Le ministre annonçait officiellement, le 4 avril dernier, que le

Questions orales

conseil des ministres avait retenu la ville de Donnacona, dans la circonscription de Portneuf, comme site pour la construction d'un établissement à sécurité maximum requis par les services correctionnels du Canada. L'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre où en est rendu le dossier, et quand le ministère des Travaux publics commencera la construction de cet établissement?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je peux assurer la Chambre que nous respectons notre calendrier pour le centre de détention prévu pour Donnacona, et que les travaux préléminaires vont commencer à l'automne de 1982.

• (1440)

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES REVENDICATIONS DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, c'est au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien que ma question s'adresse. Le 16 octobre 1980, le conseil de la tribu Nuchatlaht, établie sur la côte occidentale de l'île de Vancouver, a présenté au ministre un état complet de ses revendications. Toute une année s'est écoulée, mais il ne sait toujours pas si le ministre l'a accepté. Le 6 novembre 1980, la tribu Haida, établie dans les îles de la Reine-Charlotte, a également présenté au ministre un état de ses revendications. Elle ne sait pas non plus si le ministre l'a accepté. Selon une note de service qui porte la signature du ministre et qui a fait l'objet d'une fuite, il faut donner la priorité aux revendications visant des régions où le gouvernement a besoin d'un règlement de toute urgence, c'est-à-dire celles qui doivent faire l'objet d'un développement économique massif, et celles où les gens doivent négocier . . .

Mme le Président: Je m'attends à chaque instant à ce que le député pose sa question, mais il trouve toujours le moyen d'ajouter une autre phrase à son préambule. Je l'exhorte vivement à poser sa question immédiatement.

M. Manly: Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si c'est à cause de cette politique qu'il a négligé de faire savoir à la tribu Nuchatlaht et à la tribu Haida s'il avait accepté les revendications à négocier?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Non, madame le Président.

M. Manly: Depuis toute une année qu'ils attendent, madame le Président, ces gens-là aimeraient bien obtenir une réponse.